

C.G.T.

SYNDICAT DES HOSPITALIERS
DE SAINT-QUENTIN

Tel.03.23.06.74.40 - port.06.18.75.36.06
e.mail : cgt@ch-stquentin.fr



Un œil sur le Ségur

(En attendant les textes...)

NOS REVENDICATIONS	LEURS REPONSES
<p>Augmentation des salaires immédiate de minimum 300 € net (correspondant à la perte du pouvoir d'achat depuis 20 ans accentuée par le gel du point depuis 2010)</p>	<p>183 € en 2 fois avec 1^{er} versement en janvier 2021 de 90 € (avec effet rétroactif depuis septembre 2020 soit 450 €) et un 2^{ème} versement de 93 € en mars 2021.</p> <p>35 €/mois supplémentaires en moyenne pour le personnel paramédical (IDE, AS, filière rééducation et médicotechnique). Mais quand ce supplément sera versé, aucune date annoncée, promesse ou réalité ?</p> <p>Loin des 300 € et loin des 21% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !! Quant à la réévaluation des grilles salariales... pas avant 2022... et que pour certains métiers.</p>
<p>Augmentation des effectifs à hauteur des besoins de la population (100 000 dans les hôpitaux, 200 000 pour les médico-sociaux).</p>	<p>Proposition de 15 000 postes (7 500 postes non pourvus + 7 500 créations) annoncée par le Premier Ministre.</p> <p>On est très loin de notre demande... car cela ne représente environ que 3 postes par établissement, nous sommes sauvés !</p>
<p>Titularisation des contractuel.les et plan de formation professionnelle ambitieux.</p>	<p>Etudes des besoins en effectifs supplémentaires réalisées par les établissements puis financements débloqués par les ARS si accord...</p> <p>Tout reste à voir...</p> <p>Des axes pour le plan de formation ont été fixés et une mission sera lancée</p> <p>Aucune enveloppe budgétaire ! Mise en œuvre pas avant 2022 !!!</p>
<p>Reconnaissance de la pénibilité avec départ anticipée à la retraite pour les métiers soignants, médico-techniques et du médico-sociale.</p>	<p>Les AS et les AP garderaient leur catégorie active (départ à 57 ans) en passant en catégorie B.</p> <p>Quand ?</p> <p>Quid des autres métiers ? des autres catégories ?</p>

Le Ségur de la santé fait du zèle en proposant des mesures ne correspondant à aucune revendication !

CONCRETEMENT :

- **Les 183 € seront identifiés comme CTI** (Complément de Traitement Indiciaire) et non pas une véritable revalorisation de la grille. Pour le calcul de votre retraite, il serait pris en compte **mais** proportionnellement au nombre d'années perçues.
- **Pas un seul mot concernant les fermetures de lits, de services, d'établissements.**
- Proposition d'une **contractualisation individuelle** sur la réalisation d'un quota annuel d'heures supplémentaires : travailler plus pour gagner plus = plus de fatigue et moins d'embauche.
- **Aucun engagement sur les primes de nuit, dimanches et fériés.** Juste une déclaration d'intention.
- Reconnaissance de la pénibilité **Que** pour certains soignants. Et les autres ???
- **Le doublement des ratios promus-promouvables** des soignants et médico-techniques seulement pour 2020 et 2021. Qu'en est-il pour les autres corps de métier soumis aux ratios tels les ouvriers, les administratifs... ?
- **Création d'une prime d'intéressement collectif** (à la place de la prime de service) mais pas pour tous ! Il faudra que votre service remplisse des objectifs spécifiques et des indicateurs de résultats ! (Qualité des soins, qualité d'accueil, optimisation de l'utilisation des plateaux techniques...). Les services seront en compétition les uns avec les autres.
- **Réduction du temps de repos** entre deux journées de travail (intervalle de 11h au lieu de 12h actuellement). Là aussi + de fatigue.
- **Annualisation du temps de travail** permettant d'ajuster le temps de travail en fonction des variations de l'activité tout au long de l'année (cycle hebdomadaire compris entre 32h et 40h).
- **Favoriser des accords locaux dérogatoires** aux droits nationaux notamment sur la codification des droits de repos, d'amplitude horaire quotidienne et hebdomadaire, la création d'un forfait jour (donc plus d'heures supplémentaires).